



PREFET DU MORBIHAN

**SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE
MESSAGE DESTINE AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE PLUIE-INONDATION

Début de l'épisode : jeudi 11 juin 2020 à 6 h 00

Fin prévisible de l'épisode : vendredi 12 juin 2020 à 7 h 00

Épisode pluvieux temporairement intense donnant des cumuls de pluies en 24 heures correspondants aux cumuls mensuels moyens sur un mois de juin.

Situation actuelle :

Des pluies d'intensité faible circulent sur le département.

Evolution prévue :

Après une accalmie en soirée et en début de nuit, des pluies modérées gagnent par l'ouest et atteignent leur intensité maximale en début de matinée. Au pic de son activité, les intensités pluvieuses peuvent dépasser les 50 mm (ou litres par m²) en quelques heures.

Par la suite, les pluies modérées persistent jusqu'en soirée et sur l'ensemble de l'épisode, les cumuls de pluies attendus sont compris entre 40 et 60 mm (ou litres par m²) en 24 heures et peuvent dépasser localement les 70 mm (ou litres par m²) en 24 heures.

À noter, dans la journée, sur le Morbihan et le Finistère, des rafales de vent de sud-est sur le littoral et caps exposés entre 70 et 80 km/h et dans les terres entre 60 et 70 km/h. D'autre part, dès le milieu de la nuit et jusqu'à la mi-journée, quelques orages peuvent se produire sur le littoral.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'interdire des voies de circulation directement concernées par l'événement météo, s'ils le jugent nécessaire,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents ;
 - Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;
 - Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux ;
 - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Conséquences possibles :

- Des inondations importantes sont possibles.
- Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires.
- Des coupures d'électricité peuvent se produire.
- Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.
- Risque de débordement des réseaux d'assainissement.

Fait à Vannes, le 10 juin 2020 à 16 h 15

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La directrice des sécurités,



Marie-Odile DUPLENNE

Message transmis aux services suivants :

- | | | |
|---|------------------------------|--------------------|
| - SDIS (CODIS) | - Groupement de Gendarmerie | - DDSP |
| - DDTM | - UD DREAL | - DD ARS |
| - DSDEN | - DDPP | - DDCS |
| - Préfecture de zone (COZ) | - Météo-France | - DIRO |
| - Sous-préfecture de Lorient | - Sous-préfecture de Pontivy | - DMD |
| - SAMU | - CHBA | - CHBS |
| - Conseil régional de Bretagne | - Conseil départemental | - Base hélicoptère |
| - Golfe du Morbihan Vannes Agglo | - Lorient Agglomération | - CROSSA |
| - RTE | - ENEDIS | - GrDF |
| - Orange | - SNCF | - CTRL |
| - Associations agréées de sécurité civile | - Eau du Morbihan | - EPTB Vilaine |
| - SAUR | - VEOLIA | - CEO |
| - STGS | - SUEZ | |